

1960. Artisans de la Révolution tranquille

Claude Morin

Number 73, Spring 2003

Entre raison et passion : les Québécois et les élections

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/7408ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

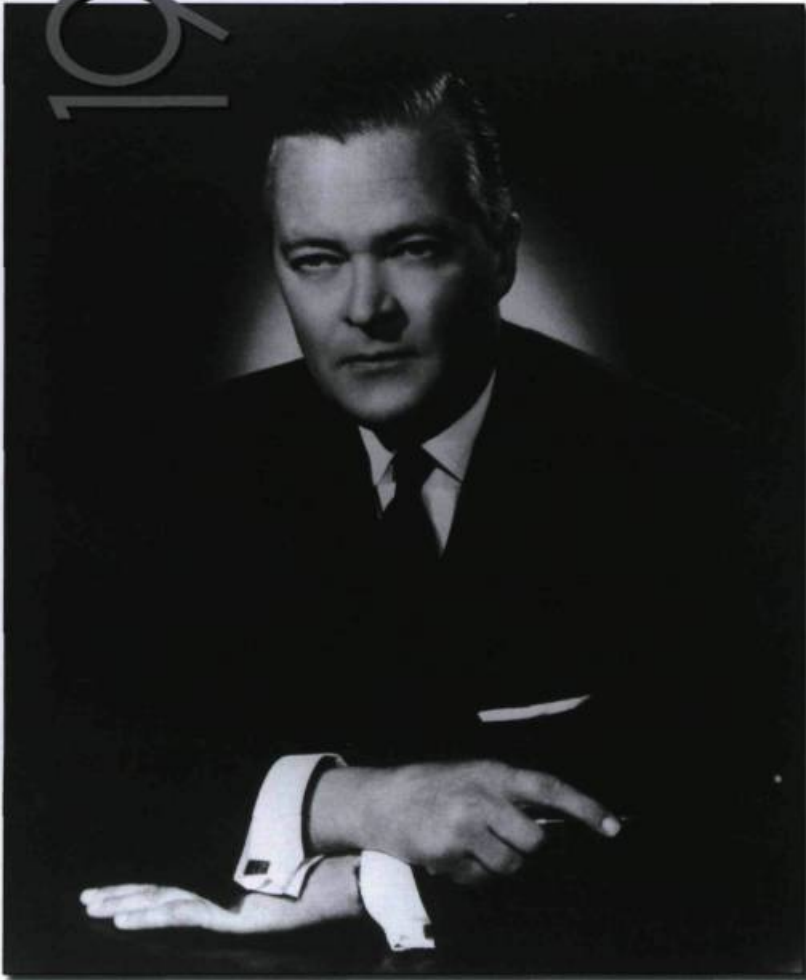
[Explore this journal](#)

Cite this article

Morin, C. (2003). 1960. Artisans de la Révolution tranquille. *Cap-aux-Diamants*, (73), 34–38.

1960

ARTISANS DE LA RÉVOLUTION TRANQUILLE



Jean Lesage (1912-1980). Après son passage comme député et ministre à Ottawa, il devient chef du Parti libéral provincial, en 1958. Élu député de Québec-Est, il devient premier ministre, en 1960. (Collection Yves Beauregard).

■ PAR CLAUDE MORIN

On se souvient facilement de l'élection de juin 1960. Elle a conduit à la Révolution tranquille. Mais, que serait-il arrivé si Paul Sauvé, successeur de Maurice Duplessis, n'était pas décédé peu avant la campagne électorale? Dirigée par un chef populaire, plus ouvert que son prédécesseur aux réalités contemporaines et dont les Québécois avaient apprécié les gestes et les intentions, l'Union nationale aurait pu être réélue. Aurait-elle, avec ce nouveau chef, réalisé une Révolution tranquille ou quelque chose d'approchant? Douteux! Une fois corrigés les abus duplessistes devenus insupportables, le personnel de ce parti, ses réseaux et ses parti-

sans seraient en gros restés les mêmes, ses valeurs et ses perspectives aussi. Il y a tout lieu de croire qu'elle aurait, selon l'expression éculée, pratiqué la continuité dans le changement. Avec un lourd accent sur le volet continuité.

En favorisant les libéraux, le résultat de l'élection de 1960 a permis d'accentuer le volet changement. Ils revenaient au pouvoir après seize ans d'absence, avec un personnel ayant peu en commun avec celui de 1944. Leur programme avançait des propositions originales et l'arrivée au gouvernement de l'«équipe du tonnerre» créa une vague d'espoir un peu comparable à celle qui devait suivre l'élection du Parti québécois, en 1976. Il devenait plausible et sensé d'essayer des nouveautés. C'est pourquoi je n'ai pas fait la chronologie des événements ni donné de précisions détaillées sur les réformes libérales ni non plus beaucoup élaboré sur l'atmosphère de l'époque. Par contre, j'insiste sur la Révolution tranquille parce que, historiquement, c'est l'événement important qui a découlé de l'élection de 1960 et aussi parce que certaines de ses retombées sont critiquées depuis quelques années. Au fond, j'ai plutôt pensé qu'un témoignage personnel de ma part serait plus intéressant pour les lecteurs de la revue qu'une analyse détachée que, de toute façon, j'aurais probablement été incapable de faire.

Mais les choses auraient pu évoluer autrement. La Révolution tranquille qu'on a connue n'avait aucun caractère de fatalité. Nombreux étaient les élus libéraux selon qui l'électorat, après tant d'années d'un conservatisme unioniste qu'il avait après tout appuyé, réprouverait toute innovation dérangeante. Alors pourquoi y a-t-il eu Révolution tranquille? Il existe, sur le phénomène, des interprétations historico-sociologiques aussi savantes que contradictoires. J'apporte ici l'éclairage partiel et subjectif d'un citoyen qui a eu la chance de voir et de vivre les événements de l'intérieur.

DES CHANGEMENTS MAJEURS ET NÉCESSAIRES

La liste forcément statique des réformes accomplies ou entreprises reste un moyen inadéquat de mesure pour évaluer l'ampleur de

cette Révolution tranquille. Il est plus révélateur de souligner qu'à des degrés divers tous les secteurs de notre vie collective furent touchés : éducation, administration publique, santé, relations Québec-Ottawa, économie, assistance sociale, finance, développement régional, syndicalisme, ouverture sur l'extérieur, que sais-je encore. Néanmoins, même s'il contenait maints projets de réforme, le programme libéral n'annonçait pas vraiment la mise en branle d'un mouvement de l'envergure de celui qui, de fait, survint. Si on se reporte aux déclarations et à la propagande électorale des libéraux au printemps de 1960, on constatera, outre la mention obligée d'engagements sectoriels, une grande insistance sur les «scandales» unionistes et sur la nécessité de mettre fin au patronage, aux subventions discrétionnaires et à l'arbitraire. Pour beaucoup, là était le sens du slogan «C'est le temps que ça change!» On chercherait en vain des prises de position précises et formelles dont l'unité d'inspiration et la fréquence auraient pu laisser présager les développements enclenchés par l'élection et qui furent de loin plus considérables que le modeste renouveau escompté par d'aucuns. Exemples : le recours à l'État québécois comme levier économique, la réclamation d'une redéfinition des rapports Québec-Canada, les conflits avec Ottawa sur la reconnaissance d'une certaine personnalité internationale du Québec ou la transformation du système d'éducation.

Le fait est que ni les membres du gouvernement libéral ni leurs conseillers n'envisageaient que la mise en œuvre des réformes promises et attendues les insérerait dans une logique interne globale, peu évidente sur le coup, mais qui devait bientôt, chez eux et dans la population, susciter des remises en question inattendues et nourrir des aspirations osées. Il advint que les responsables gouvernementaux en arrivèrent, par la force des choses, à appliquer des politiques et à évoquer des perspectives à la fois plus stimulantes et de portée plus étendue que celles qui les avaient motivés au départ. C'est ce glissement, si l'on peut dire, qui concrétisa plus immédiatement la Révolution tranquille.

J'illustre ce constat par deux exemples tirés de dossiers qui me sont plus familiers. Le premier concerne le rôle de l'État. Pour des raisons historiques et autres, les Québécois francophones n'avaient qu'un faible contrôle sur leur économie, celui-ci étant, à toutes fins utiles, exercé par des intérêts anglophones ou étrangers. Ils ne disposaient pas d'un réseau de grandes sociétés privées, encore moins de multinationales, sur lesquelles ils auraient pu compter pour s'affirmer et accélérer le développement du Québec. Dès lors, à partir du

moment où le gouvernement libéral entreprit de remédier à cette situation, comme le souhaitaient les Québécois depuis longtemps, il fut vite évident qu'il lui faudrait trouver une autre méthode que celle qui aurait consisté à se fier à l'entreprise privée. Le gouvernement commença par créer la Société générale de financement, déjà promise dans son programme, mais la réflexion faite à cette occasion montra qu'une action soutenue en matière économique exigerait une intervention publique plus conséquente et qu'il faudrait d'autres sociétés d'État dans divers domaines. Il importait cependant d'expliquer et de justifier ce nouveau rôle potentiel de l'État à une population qui, pendant des générations, avait été avertie des dangers du «socialisme». Naquit ainsi l'idée, développée par Jean Lesage et René Lévesque, qu'il fallait non seulement cesser de se méfier de l'État, comme agent économique, mais plutôt s'en servir puisqu'il était «l'instrument collectif le plus puissant de notre peuple». De cette idéologie adaptée aux besoins du Québec surgirent les

■ Paul Sauvé (1907-1960). Ancien militaire, il est élu député de l'Union nationale dans Deux-Montagnes à partir de 1936. Responsable de différents ministères, il est choisi chef de l'Union nationale. Le 10 septembre 1959, il devient premier ministre. Il décède, alors qu'il est en fonction à Saint-Eustache, le 2 janvier 1960. Fednews Photo 1959. (Collection Yves Beauregard).



ÇA VA PÉTER...



...LE 22 JUIN!

Première couverture de *La Réforme*, journal libéral, 20 juin 1960. (Banque d'images Cap-aux-Diamants).

multiples autres initiatives économiques du gouvernement et se dessinèrent les premiers contours du modèle québécois.

L'autre exemple touche les relations Québec-Canada. Désireux de réaliser ses réformes, le gouvernement Lesage voulut occuper tout l'espace relevant de sa juridiction constitutionnelle. Ainsi, il réclama, contre compensation fiscale, la fin des programmes conjoints fédéraux-provinciaux et le droit, pour le Québec, de signer des accords avec des pays étrangers dans les matières provinciales, selon la théorie, nouvelle alors, du «prolongement externe des compétences internes». En même temps, le nouveau gouvernement tint à se démarquer de l'«autonomisme verbal» qu'il avait condamné chez l'Union nationale et chercha à éviter ses attitudes présumées négatives à l'endroit de toute initiative fédérale. Il proposa donc des correctifs aux pratiques en cours au sein du fédéralisme et offrit des solutions de rechange parfois mieux avisées que les projets d'Ottawa. Ce fut le cas du Régime de rentes du Québec, avec constitution d'une Caisse de dépôt, que le gouvernement opposa avec succès au *Canada Pension Plan*, première version. Son autonomisme plus inventif et plus agressif l'amena, en conséquence, à heurter de front la conception qu'Ottawa et le Canada anglais se faisaient du fédéralisme. D'où une succession de disputes aboutissant à l'idée que la solution du problème Canada-Québec, destiné autrement à s'aggraver, résidait dans l'acquisition, par

le Québec, d'un statut particulier du fait qu'il est moins une province que la patrie d'un peuple, et qu'il doit assumer des obligations dont les autres provinces, subdivisions territoriales du Canada fédéral, sont exemptées. C'est de ce genre de raisonnement que, graduellement, l'idée de peuple distinct devint celle de nation et que, du traditionnel qualificatif Canadien français, sortit celui de Québécois.

Il serait possible d'aligner d'autres illustrations de la même tendance, autant dans le secteur social que dans la culture ou ailleurs. Partant de points de départ et de diagnostics pas nécessairement liés les uns aux autres, soucieux de créer, d'améliorer ou de modifier tel et tel programme public, le gouvernement Lesage se trouva engagé dans une direction qui le conduisit sur un terrain où l'enjeu de l'action se révéla plus vaste que prévu. Il lui fallut se préoccuper de l'orientation générale de la société québécoise et s'attaquer à la redéfinition de ses rapports avec ses composants de tous ordres ainsi qu'avec l'extérieur. Cet autre glissement confère en partie à la Révolution tranquille le caractère de mouvement global qu'on lui attribue aujourd'hui à 40 ans de distance et qui peut donner l'impression qu'un tel élan ne pouvait qu'être planifié, organisé, «songé».

UN MOUVEMENT NON PROGRAMMÉ

On peut en effet être porté à penser qu'une aussi vaste entreprise découla d'un plan d'ensemble, mûri et appliqué systématiquement, en fonction de priorités clairement définies, selon une stratégie imaginée pendant les longues années du Parti libéral dans l'opposition. Ce ne fut pas le cas. Inutile de disséquer et d'analyser les déclarations officielles des autorités d'alors ou les documents de l'époque pour y déceler l'existence d'un «plan directeur» de la Révolution tranquille accomplie par les élus de 1960. Ces pièces explicatives ont souvent été conçues après coup, pour recouvrir d'une cohérence d'ensemble les gestes sectoriels déjà faits ou les programmes particuliers déjà lancés. Il faut chercher ailleurs les facteurs qui ont véritablement, au bout du compte, permis l'émergence d'une transformation qui, bien que préparée et appuyée sur des idées et des projets agités dans la société québécoise au cours des années 1950, aurait pu ne pas se produire.

Les forces d'inertie ne manquaient pas au sein de la société et même dans l'équipe gouvernementale du temps. Prêts à tolérer des changements qui s'imposaient de toute évidence, tous n'étaient pas pour autant enclins à favoriser une avalanche de bouleversements jugés d'avance trop étendus. Pour en

avoir été témoin, je sais combien Jean Lesage, conservateur de nature et se méfiant *a priori* des projets potentiellement perturbateurs, a subi de pressions de la part de personnes haut placées dans le secteur privé ou de groupes influents pour que soit mise de côté telle réforme souhaitée par l'un ou l'autre de ses ministres ou de leurs conseillers les plus entreprenants. Quelquefois il a cédé, parfois avec raison, parfois non, mais un fait capital demeure. C'est connu, Lesage n'a pas été lui-même le concepteur des réformes alors mises en branle. Elles étaient inspirées de ses ministres, René Lévesque et Paul Gérin-Lajoie notamment, ainsi que par le programme libéral auquel Georges-Émile Lapalme avait beaucoup contribué à la fin des années 1950. Il était de prime abord plutôt réfractaire à certaines d'entre elles; à preuve, ses réticences initiales sur la nationalisation de l'électricité ou sur la réforme de l'éducation. Tout compte fait, il a cependant eu l'immense et l'indéniable mérite historique d'avoir permis à la Révolution tranquille de survenir. Vu le poste où il se trouvait, il aurait pu la freiner dès ses premières manifestations et orienter différemment le mouvement qui s'amorçait. Il aurait pu se satisfaire – et satisfaire la population – par l'instauration de quelques mesures progressistes dans les domaines où se posaient les problèmes les plus criants. Dans leur ensemble, les Québécois ne réclamaient pas avec insistance une Révolution tranquille.

L'apport et le leadership de Lesage ont donc été déterminants. Il en fut de même, chacun dans leurs fonctions, de l'action d'un petit groupe de ministres plus dynamiques et plus inventifs. On pense spontanément ici, encore, à Lévesque et à Gérin-Lajoie, auxquels se joindront un peu plus tard Pierre Laporte et Eric Kierans. Il y eut aussi d'autres nouveaux venus, fonctionnaires et conseillers, souvent très jeunes, une douzaine au maximum (on les qualifia de «technocrates», terme alors élogieux), dont Lesage et ses collègues s'entourèrent et qui participèrent avec enthousiasme au mouvement général.

Entre ces personnes, d'expérience, de formation et de tempérament pourtant bien différents, il existait une même perception globale des situations, une même volonté d'agir, un même sentiment de l'immensité des tâches à accomplir et, aussi, une conviction : après la «grande noirceur unioniste» (expression en partie injuste), il était devenu possible, au Québec, de «changer les choses». C'est peut-être cette conviction qui les unissait le plus. La Révolution tranquille a ainsi pu se faire parce qu'il y eut convergence de plusieurs facteurs : des idées réformatrices formulées

avant 1960, une volonté politique accordée sur l'essentiel et, on l'oublie trop, des finances publiques saines. Ironiquement en effet, le conservatisme budgétaire de Duplessis engendra un outil qui servit à la transformation du Québec : le financement des réformes par emprunts publics.

Si, au début des années 1960, il n'existait pas de pression populaire manifeste et structurée en faveur de changements aussi poussés et complexes que ceux qui furent mis en chantier par l'équipe de Lesage, il ne faudrait pas en déduire que les libéraux perdirent le pouvoir en 1966 parce que l'électorat s'était lassé de la fébrilité réformatrice de son gouvernement. J'apporte cette nuance parce que d'aucuns croient encore que l'Union nationale de Daniel Johnson fut élue à la suite d'une réaction conservatrice de la population. Cette interprétation est contraire aux faits. Deux petits partis indépendantistes, le RIN et le RN, divisèrent le vote libéral, et ce vote libéral, qui resta néanmoins supérieur à celui de l'Union nationale (47 % contre 41 %), fut faussé par le découpage de la carte électorale. De plus, loin de liquider l'œuvre entreprise sous Lesage, Daniel Johnson la poursuivit.

Est-ce à dire que cette œuvre, la Révolution tranquille proprement dite, était impeccable? Comme toute innovation, elle eut ses effets pervers, mais ses compléments aussi, car, avec plus ou moins d'intensité, les gouvernements subséquents continuèrent dans la même voie, surtout celui du Parti québécois de 1976 à 1980. Aucun ne visa à restaurer le *statu quo ante*.

René Lévesque et Paul Gérin-Lajoie, le bras gauche et le droit de Jean Lesage. (Notre histoire. Québec-Canada, tome 13. «Une Révolution tranquille», 1960-1967, p. 1179).



■
 Georges-Émile Lapalme
 (1907-1985). D'abord
 député à Ottawa, il est élu
 chef du Parti libéral du
 Québec en 1950. Chef de
 l'opposition de 1953 à 1960,
 il devient vice-premier
 ministre de 1960 à 1964.
 (*Mémorial du Québec*, tome
 VI, p. 336).



LE BÉBÉ ET L'EAU DU BAIN...

Aujourd'hui toutefois, le sentiment semble se confirmer d'une remise en question radicale et sans précédent du modèle québécois cons-

truit depuis 1960. Mais, s'agit-il bien de cela? N'est-on pas plutôt témoin d'une confusion fondée sur un amalgame superficiel entre, d'une part, les visées réactionnaires latentes d'assez rares establishments à qui ne déplairait pas une sorte de retour à la «province» de Québec d'antan, et, d'autre part, les réserves et les critiques ponctuelles parfaitement normales et souvent fondées des citoyens à l'endroit des lacunes administratives dont ils vivent les effets? Cette confusion n'est pas innocente : elle sert des politiciens à courte vue tablant sur les défauts de mémoire d'une tranche de l'opinion, et elle est entretenue par des lobbies, des firmes de relations publiques à leur service et des médias toujours à l'affût des cas particuliers pathétiques dont l'exploitation constante occulte la réalité. La confusion est surtout dangereuse à une époque où (effet pervers des chartes des droits?) l'égoïsme est devenu une norme sociale légitime qui pourrait mener, non par glissement cette fois, mais par dérive, à jeter, comme on dit, le bébé avec l'eau du bain... ♦

■
 Claude Morin a été haut fonctionnaire et ministre dans le gouvernement Lévesque.

Pour commander une de nos créations ou pour nous faire concevoir :

Un objet particulier,
 un meuble sur mesure,
 un aménagement original,
 une exposition hors du commun...

APPELEZ-NOUS !

HANS MOREAU DESIGNERS

418-647-4779



PICASSO
 Il se charge de vos manteaux, foulards, bottes, etc.



TRI-MOBILE
 Un meuble de cuisine avec table de travail et espaces de rangement pour les ordures, le recyclage et le compost.



QUANTUM JUMP
 Miroirs aux multiples possibilités quand on y réfléchit. Offerts en trois formats.